



Voiture accidentée indemnisation

Par **pepeta**, le **22/07/2011 à 14:05**

Bonjour,rnj'ai eu un accident le 1/07/11 ,je n'étais pas en tort,j'ai reçue l'indemnisation de l'assurance avec passage d'expert :1500 euros , j'ai contesté cette indemnisation,et j'ai reçu un courrier comme quoi que l'expert maintient sa decision.rnSois disons que les factures que j'ai fourni concernant l'entretien de la voiture ne peuvent pas prétendre à plus value.rnQue dois je faire ? pour avoir plus d'indemnisation ?rnMerci pour votre réponse

Par **chaber**, le **22/07/2011 à 15:16**

les factures d'entretien courant ne peuvent majorer la valeur.rnrnvous pouvez consulter les petites annonces, garages, pour justifier de la valeur marchande d'un véhicule similaire au votre, mais faites vite.rnrnNon responsable, vous avez droit à indemnisation d'immobilisation ou de location de voiture (cour de cassation)

Par **pepeta**, le **22/07/2011 à 21:34**

merci pour votre réponse ,bien sur j'ai déjà fait cette démarche :envoyer les petites annonces,garages, pour justifier la valeur du véhicule avant accident.rnMais l'expert reste à sa décision ,donc j'ai appelé mon assureur en expilquant la situation .rnJe pense que je vais faire marcher la protection juridique automobile à défaut de solution à l'amiable.rnMerci